



FORMATION BNSSA

BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE



Public concerné

Tout public âgé d'au moins 17 ans le jour de l'examen (Muni d'une autorisation parentale pour un mineur) et être apte médicalement

Pré-requis : Titulaire du certificat de compétences P.S.E.1, à jour de Formation Continue.

Renseignements pratiques

Durée : 63 heures

Moyens pédagogiques

Matériel : Vidéoprojecteur, Défibillateur, valise pédagogique et Mannequins (adulte, enfant, nourrisson), salle spacieuse, chaises...

Intervenant : Les formateurs sont titulaires du B.E.E.S.A.N., ou de l'U.E. F.P.S. et du B.N.S.S.A. à jour de formation continue.

Evaluation : Certificative

Validation : Pour être admis, le candidat devra avoir réussi les quatre épreuves éliminatoires (parcours natation 100m et 250m, secours à personne, QCM)

Certificat : Diplôme d'état « B.N.S.S.A. – Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique »

Actualisation : Tous les 5 ans pour la partie aquatique (FC annuelle pour le secourisme)

Documentation : un livret BNSSA

Planification, délai et tarif

Inter-entreprises : Dates consultables sur notre site internet www.ess37.fr

1 session minimum par an (pendant les vacances scolaires)

Participants : 6 à 12 stagiaires

Tarif : 250 € Net de taxes par participant

Objectifs

Faire acquérir à l'apprenant des compétences nécessaires pour tenir l'emploi de « Sauveteur Aquatique ».

Dans le but de :

- Tenir un poste de secours sur un lieu de baignade,
- Prévenir tout risque de noyade,
- Maîtriser les techniques aquatiques permettant le sauvetage d'une personne en difficulté,
- Porter secours aux accidentés et aux noyés,
- Appliquer la réglementation des baignades.

Déroulé pédagogique

Partie théorique :

- Secourisme ;
- Aspects juridiques et réglementaires concernant la sécurité et le sauvetage aquatique ;
- Textes sur l'organisation et la sécurité des lieux de baignade ;
- Signalisation d'un poste de secours ;
- Signalisation des aides et matérialisation des lieux de baignade ; Balisage ;
- Règlements sur la conduite des embarcations et la pratique des sports nautiques et subaquatiques dans la zone littorale ;
- Organisation des secours ;
- Dispositions matérielles d'organisation et d'activation des postes de secours ;
- Mise en œuvre des moyens d'alerte ;
- Connaissance et diffusion des informations météorologiques ;
- Observations du champ de surveillance, diffusion des incidents, modalités d'alerte du poste de secours ;
- Connaissance de l'organisation des structures publiques de secours, conduite à tenir en cas d'accident ; Mesures conservatoires ;
- Premiers soins d'urgence ;
- Alerte des secours publics ;
- Mise en œuvre de moyens supplémentaires de secours.

Partie pratique :

- Apnée ;
- Sauvetage mannequin ;
- Nage avec palmes, masque et tuba ;
- Action sur le noyé (techniques de dégagement, plongeon canard, techniques de remorquage, sorties d'eau) ;

Renseignements

Ecole de Secours et de Sauvetage d'Indre-et-Loire

28, boulevard Richard Wagner - 37000 TOURS

☎ 02 34 37 43 33 - 📞 06 71 26 08 37 - 🌐 www.ess37.fr

SIRET : 412 657 785 00017 - **Code APE** : 8559B

Organisme de formation enregistré auprès du Préfet de la Région Centre sous le numéro 24 37 02532 37

